

## OBJECTIFS

- Actualiser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la conduite d'une grue à tour en insistant sur les consignes de sécurité
- Actualiser la pratique et le savoir-faire nécessaire à la conduite en sécurité des grues à tour
- Évaluer les connaissances et les capacités à utiliser en sécurité une grue à tour

## CONTENU

### THÉORIE

- Prendre connaissance des différents types de grues et de leurs spécificités (GME-GMA)
- Qu'est-ce que l'autorisation de conduite ? Réglementation
- Responsabilités juridiques des conducteurs et employeurs – droit de retrait
- Identifier les acteurs de la prévention au niveau de l'entreprise, au niveau local et national
- Visualiser les caractéristiques générales de ces appareils de levage
- Abaques de charges
- Découvrir les différents types d'élingues de levage
- Apprendre à utiliser, contrôler, et stocker les accessoires de levage



## INFORMATIONS PRATIQUES

21 H - DE 1 À 6 PERSONNES (7 H SI RENOUVELLEMENT)

PUBLIC CONCERNÉ : Opérateurs(s) de grue expérimentés, titulaire de grue à tour ou équivalent

PRÉREQUIS : Lire et écrire en français (ou traducteur)

PÉDAGOGIE : Diaporama / Participative

En Présentiel

THÉORIE  
PRATIQUE



- Assimiler les différents dispositifs et règles de sécurité d'une grue – prévention et risques de renversement sous l'effet du vent
- Panorama des moyens de communication
- Apprendre à faire une prise de poste, opérations et réaliser des manœuvres
- Règles d'élingage des charges
- Comment s'applique le code de la route pour les camions disposant d'appareils de levage ?

### PRATIQUE

- Maîtriser l'utilisation et l'entretien des accessoires de levage
- Réalisation de manœuvres simples et complexes depuis le poste et gestes de commandement
- Manœuvrer la grue, déplacement prises et dépose de charges
- Exercice de reprise du ballant
- Réalisation de manœuvres d'urgence
- Connaître les opérations à effectuer à l'arrêt en fin de travail

NB : La délivrance de l'A.F.C. permet à l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié (art R 4323-55 du CDT), sous réserve qu'il ait connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation.  
**Moyens mis à disposition par le client : Aire d'évolution – 1 grue matériel d'élingage – charges diverses**

SUIVI ET ÉVALUATION : Théorique, lors d'échange de connaissance.  
Pratique, lors de la mise en place d'exercice en situation de travail.

DOCUMENT STAGIAIRE : Livret de formation

PROFIL DU FORMATEUR : Formateur ayant de l'expérience dans le domaine enseigné, capable d'adaptabilité aux différents profils formés.

CONTACT : contact@ftira.fr / 04 74 59 52 09

**FORMATION ORGANISÉE SELON LES IMPÉRATIFS CLIENTS**